



L'essentiel & plus encore



Vérifiez si vous êtes inscrit sur la liste électorale MSA

En janvier 2020, vous allez être appelé à élire vos délégués au sein de votre MSA.

Parce qu'il vous ressemble, votre délégué connaît vos besoins. Il porte votre voix et vous oriente vers les services de la MSA. Le délégué est un acteur de votre territoire : il initie et soutient les actions locales.

Du 20 au 31 janvier, vous serez invité à voter pour choisir les délégués qui vous accompagneront et vous représenteront pendant 5 ans.

Ce vote vous rend acteur de votre régime de protection sociale et votre voix est précieuse.

Depuis le 29 août, vous pouvez vérifier, sur le site Internet de la MSA Portes de Bretagne, si vous êtes inscrit sur la liste électorale, dans le bon collège et le bon canton : <https://portesdebretagne.msa.fr/lfy/elections-msa-2020/liste-electeurs>

Vous pouvez effectuer une réclamation jusqu'au 13 septembre 2019.

Après étude des réclamations, les listes définitives des électeurs seront établies et publiées au plus tard le mardi 8 octobre 2019.